



## Oubli de résiliation mutuelle obligatoire

Par **demetheor**, le **05/03/2017** à **12:22**

Bonjour,

J'ai été licencié en 2013. Naïvement, j'ai cru que j'étais toujours éligible aux droits de ma mutuelle obligatoire. En fait, aujourd'hui, je sais qu'il n'en est rien.

Ma question est de savoir si je vais devoir rembourser la mutuelle sachant que cette organisme a changé, fermé et est passé par un autre groupe ?

Merci de vos réponses.

Par **chaber**, le **07/03/2017** à **07:30**

bonjour

[citation]ma question est de savoir si je vais devoir remboursé la mutuelle ? [/citation]Quel remboursement?

Ce contrat est-il résilié?

Par **demetheor**, le **08/03/2017** à **10:48**

et bien Les remboursement de cotisation salariale et Les prestation de la mutuelle

le contrat a etait résilier en novembre 2016

Par **Romye**, le **05/05/2017** à **17:53**

Je trouve bizarre que cette mutuelle ne vous ait pas prélevé de cotisation durant plus de 3 ans. Vous a-t-elle remboursé des frais médicaux entre temps ? ... Vérifier si vous êtes encore affilié à cette mutuelle (ce qui est improbable).

Dans tous les cas, il va falloir prendre une nouvelle mutuelle dès que possible pour ça, vous pouvez faire des devis sur [Mutuelle-pas-cher.fr](http://Mutuelle-pas-cher.fr) où les tarifs sont raisonnables.

Autre chose : si vous n'avez pas demandé la portabilité, il est très probable que vous soyez radiez depuis 2013... dans ce cas, vous n'avez rien à rembourser à la mutuelle.

Par **Gandilhon**, le **13/05/2018** à **18:04**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

j'ai envoyé une résiliation de ma mutuelle avec recommandé AR mais en notant dans celle ci " à titre conservatoire " . J'ai omis de confirmer avant le 31 décembre la résiliation .

Cette mutuelle me débite tous le mois, c'est insupportable sur le plan financier ... Comment m'en sortir ?

**MERCI** marque de politesse[smile4]

Par **chaber**, le **13/05/2018** à **18:58**

Bonjour

Date anniversaire de votre contrat?

Date envoi lettre résiliation?

Par **Gandilhon**, le **14/05/2018** à **10:17**

Lundi 14/5 10h10 Bonjour et merci de votre réponse !

Voilà j'ai résilié mon contrat par courrier recommandé A/R le 30/10/2017 ainsi en notant " à titre conservatoire " et j'ai omis de confirmer la résiliation avant la fin décembre 2017. Le 20/11/2017 cette mutuelle m'envoyait l'avis d'échéances 2018 et, à tort, je n'ai pas réagit. La date effective de souscription est le 01/01/2016. Je paie maintenant deux mutuelles chaque mois ce qui est financièrement insupportable. Mes finances sont déjà trsè très justes. Merci vivement de votre conseil ! Francois